

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 28 SEPTEMBRE 2015**Objet : CCI DU BEAUJOLAIS : SUITE DU DECRET DU 8 JUILLET 2015**

Membres élus présents : MM BAILLY - BALAGUER - BENEDIT - BUGAUD - CAUQUY - DRHOVIN - DUMAS - FONTENAT - FRATTA - GIREAU - JOUSSEAU - MARMILLON - MARTIN - MASCIOTRA - PERRAUT - PHILIBERT - MME PRADEL - MM. REY - VERNE - VOISIN

Intervention du Président BAILLY

Notre réseau régional a aussi été impacté par la publication de plusieurs textes cet été, et notamment le décret du 8 juillet sur l'organisation du réseau des CCI, avec la suppression des CCI infra départementales comptant moins de 10 000 ressortissants.

En Rhône Alpes, ce décret est d'application immédiate pour la CCI du Beaujolais. Vous aurez compris la raison de la présence du Président Comte à nos côtés puisqu'il faut maintenant traiter des conséquences sur sa CCI.

Cette situation avait été anticipée, notamment lors des assemblées de CCI de région par le Président Mauduy, avec différentes pistes telles que l'intégration à la future CCI Métropolitaine, à la CCI de l'Ain, voire la CCI de Saône et Loire.

Comme je l'ai souligné lors de notre assemblée du 29 juin, le Président Comte avait évoqué à plusieurs reprises sa préférence pour une collaboration avec l'Ain, la question ayant déjà été débattue en Bureau de la CCI du Beaujolais en avril dernier.

Dans l'attente de la publication de ces textes ont eu lieu de nombreux échanges, au-delà du travail en bilatéral déjà ancien ou au régional, entre Présidents et collaborateurs.

On notera plus particulièrement la rencontre des Présidents Ain et Beaujolais avec le Président Mauduy le 24 avril, les réunions des Directeurs des 20 mai, 5 juin et le 30 juillet avec les responsables des services d'Appui aux Entreprises.

On notera aussi la publication d'un communiqué de presse, rédigé en concertation, à l'occasion de l'article "Chambre de Commerce beaujolaise : vers la fin de l'indépendance ?" paru dans le Progrès du 6 août.

Même si le Président Comte poursuit ses efforts encore actuellement pour, grâce à un rapprochement avec le territoire de Tarare, conserver une CCI de plein exercice, le Bureau de la CCI du Beaujolais, réuni le 28 août, a confirmé sa volonté de rapprochement en sollicitant officiellement notre Chambre,

Entre le Beaujolais et l'Ain, on peut observer de réelles convergences : des tissus économiques similaires, des caractéristiques territoriales proches, la même implication des élus et une conception semblable de la proximité, des types et des modalités d'action identiques, notamment grâce aux Schémas sectoriels régionaux...

On observera aussi des différences notables, notamment avec les équipements gérés par la CCI.

Mais notre CCI qui a démontré, grâce à son Action Locale, une "capacité historique" à unifier les Pays de l'Ain, saurait sans doute intégrer un nouveau pays complémentaire : celui du Beaujolais.

On observera encore que ce rapprochement n'est pas une première mais suivrait les nombreux exemples existants, tels que celui déjà ancien d'ErDF-GrDF Pays de l'Ain-Beaujolais ou la toute récente création de l'antenne Pays de l'Ain-Beaujolais de BPI France,

Il procède d'une analyse partagée par de nombreux acteurs, tel que le Président du Conseil Départemental, Damien Abad, qui s'exprimait récemment dans la presse en soulignant la "complémentarité entre l'Ain et le Beaujolais... avec un nouvel arc à construire avec les deux Savoie..."

PF	JMB

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 28 SEPTEMBRE 2015

Objet : **CCI DU BEAUJOLAIS : SUITE DU DECRET DU 8 JUILLET 2015**

A l'inverse, on n'ignorera pas que ce rapprochement reste susceptible de provoquer des réactions diverses, voire des pressions en provenance d'autorités politiques et/ou administratives, jusqu'au vote du schéma directeur en CCI de région le 28 octobre.

Quoiqu'il en soit, si les démarches de Noël Comte s'avéraient infructueuses, ce rapprochement s'inscrit dans un cadre juridique connu, que devait révoquer la Loi Macron avant que les articles concernant les CCI ne soient invalidés par la décision du Conseil Constitutionnel. Le Gouvernement devrait les présenter à nouveau au Parlement "prochainement".

En tout état de cause, la procédure suppose :

- des délibérations concordantes des CCI concernées,
- la révision du Schéma Directeur par la CCI de région, avant le 31 octobre 2015,
- des arrêtés de création des Préfets, avant le 15 avril 2016,
- la mise en place de la nouvelle CCI à l'issue des élections de fin 2016.

Cette procédure entraîne une reprise des engagements : personnel, actif/passif, baux et contrats... et l'attribution par la CCIR à la nouvelle CCI de la TFC précédemment versée aux CCI fusionnées.

En quelques repères (2014), la CCI du Beaujolais, c'est :

- plus de 7 500 ressortissants
- 30 élus
- une soixantaine de collaborateurs, dont 18 pour les Equipements Gérés : Parc des Expositions, Port, Aéroport, Zones d'activité, Immobilier d'entreprises, Campus Formation...
- un budget de 8 M€, dont 35 % de ressource fiscale

Après en avoir débattu dans sa séance du 11 septembre dernier, votre Bureau a décidé de vous proposer de répondre favorablement à la sollicitation de la CCI du Beaujolais d'un "rapprochement par fusion".

Et, pour conduire ce projet, le Bureau vous propose de charger votre Président :

- De saisir la Chambre de région de cette décision, si elle est confirmée par l'Assemblée Générale de la CCI du Beaujolais réunie le 5 octobre prochain
- Et d'engager les discussions en conséquence pour faire aboutir cette opération dans le respect de l'identité du Beaujolais, et conformément aux textes en vigueur ou à venir.

J'ajoute pour conclure que si la CCI de Villefranche demeurait une Chambre de plein exercice, nous saurons engager ensemble une démarche du même type que celle que nous avons finalisée avec les deux Savoie, dans l'intérêt de nos entreprises car c'est au final notre seule raison d'exister.

L'Assemblée, vu l'exposé du Président Bailly, après examen et échanges d'observations, et après en avoir délibéré, autorise le Président :

- **à saisir la Chambre de région de la décision d'un "rapprochement par fusion" de la CCI du Beaujolais à la CCI de l'Ain, si celle-ci est confirmée par l'Assemblée Générale de la CCI du Beaujolais le 5 octobre 2015,**
- **et à engager les discussions en conséquence pour faire aboutir cette opération dans le respect de l'identité du Beaujolais, et conformément aux textes en vigueur ou à venir.**

La présente délibération a été prise dans les conditions suivantes :

- Nombre de Membres Élus	36
- Nombre de Membres en exercice	34
- Nombre de Membres présents	20
- Nombre de voix pour	20
- Nombre de voix contre	0
- Nombre d'abstentions	0

Pour Extrait Certifié Conforme,

Original signé

Patrice FONTENAT
Vice-président Secrétaire

Jean-Marc BAILLY
Président